



INFORMATION

DECHETS SPECIAUX - ELIMINATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Lors d'une élimination de produits toxiques ou chimiques en quantité importante, le service de ramassage des déchets spéciaux vous demande de respecter les consignes suivantes ;

- Les flacons, bouteilles, poudriers, ... contenant des produits doivent être proprement fermés ou bouchonnés (au besoin les transvaser).
- Tout produit doit être étiqueté.
 - Produits avec étiquettes d'origine lisibles.
 - Déchets réunis, solutions ou autre, décrits à l'aide des étiquettes orange « Déchets spéciaux ».
- Les substances doivent être réunies dans des caisses en fonction de leurs propriétés :

Liquides
acides + bases

Liquides
solvants

Liquides
organiques

Solides
divers

- Autant que possible, les solutions ou échantillons de produits identiques doivent être réunis afin de limiter le nombre de flacons.
- Lors d'un débarras volumineux nous vous demandons de nous contacter à l'avance afin que nous puissions vous mettre à disposition des caisses de ramassage en nombre suffisant.
- Veuillez mentionner le nom du groupe remettant sur les caisses.

Nous vous remercions de votre contribution à la simplification des tâches de transport, de tri et de conditionnement, préalables à l'élimination de vos produits.

Je reste à votre service pour toute information complémentaire.

Gaël LAGRIFFOUL : Tél. 9 6297